



Naturalisation et ancien oqtf

Par **Tarikgateau**, le **30/03/2013** à **18:27**

Bonjour ,

Je vais résumer ma situation : je suis rentrer en France en 2008 janvier avec visa long séjour vie privé familiale . En février 2010 j ai reçu un Oqtf , je l ai contester en même temps j ai déposer un demande pour carte séjour pour étranger malade . Avril 2010 tribunal administratif à rejeter ma requête. En même temps le préfet tjs entrain d étudier mon Autre demande pour séjour étranger malade . Juin 2010 le préfet me autorise d avoir la carte de séjour pour motif parent d enfant française ! Bref c du tout quoi !

Ma question si je vais faire ma demande de naturalisation sera t il refusé car j avais un ancien Oqtf et d être pendant 4 mois durant mes 5 ans et 4 mois de séjour en France ?!

Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **30/03/2013** à **18:53**

Bonjour

au vu de votre post une demande de naturalisation sera pour l'instant rejetée.

La naturalisation est acte important et il appartient au demandeur de justifier de son intégration à la société française et du partage des principes de la république.

Au vu du peu de temps de votre résidence en séjour régulier il apparaît que votre demande ne soit pas pour l'instant suffisamment justifiée par rapport au but visé par une naturalisation.

Restant à votre disposition.